Vingt-huitième Année. — N° 148. UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MARDI 27 MAI 1884.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

PRIX DES INSERTIONS
Annonces : la ligne, 20 c. — Réclames : 30 c. — Faits divers, 50 c.
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 *bis*.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, *place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34*
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, 26 MAI 1884

LES NOUVELLES SURTAXES

Les conservateurs n'ont pas lutté en vain dans les dernières élections municipales ; le gouvernement ne se méprend plus sur le mouvement d'opinion qu'elles manifestent, et le voilà qui cherche, avec une hâte qui tient de l'effacement, à l'aide de quelles satisfactions il pourra retenir ou ramener dans le giron opportuniste une foule d'électeurs visiblement désenchantés du régime.

Les deux projets sur la surtaxe des farines et des bestiaux qui viennent d'apparaître à l'improviste, doivent le jour aux inquiétudes de l'opportunisme. Les ruraux se sont montrés hésitants, presque hostiles. Le meilleur moyen de ranimer leur foi chancelante, n'est-il pas de satisfaire leurs intérêts ?

Les conservateurs, qui doutaient encore de leur victoire, savent maintenant à quoi s'en tenir. Tandis qu'ils en étaient à chercher ça et là, avec les moyens d'information restreints dont ils disposent, les éléments d'une statistique toujours incertaine, le gouvernement prend la peine de proclamer bien haut le sens et la portée du scrutin. Les rapports des préfets ou les doléances de leurs amis, encore tout meurtris de la lutte, lui ont même fait quelque peu perdre la tête ; la présentation précipitée de ses projets de surtaxe a toute l'autorité d'un aveu.

Ce n'est plus d'ailleurs un secret, dans le monde officiel, que l'état d'anxiété dans lequel le résultat des élections a jeté les membres du gouvernement. De quelque discrétion qu'ils s'entourent, les ministres ont laissé voir au fond de leur âme les inquiétudes que leur causent les derniers scrutins. La partie n'est certainement pas perdue, disent à l'envi leurs confidents, elle n'est même pas compromise encore ; mais pour la première fois elle est disputée. Un mouvement inattendu et tout nouveau vient de se produire dans le pays ; le suffrage universel ne nous a pas abandonnés ; mais il résiste, montre de l'incertitude, presque de la désaffection ; il faut aviser.

Et aux optimistes qui refusent de comprendre, aux myopes qui refusent de voir, les officieux ajoutent tout bas : « Prenez garde, nous ne sommes plus aux derniers jours de l'assemblée nationale ni aux beaux temps du 16 Mai. Le parti impérialiste s'est désagrégé, le parti monarchique s'est uni ; les conservateurs ne forment plus trois groupes, profondément divisés, irréconciliablement hostiles ; ils sont, à l'heure qu'il est, groupés autour du drapeau tricolore, ils ont tous la même devise, la devise de la France moderne. Le nom du prince qui est le chef et le lien du parti monarchique, non seulement n'inspire pas de défiance aux masses démocratiques, mais commence à leur apparaître comme un symbole d'apaisement, de prospérité et de conciliation. »

Tel est le langage que tiennent les opportunistes aux Pangloss de la majorité, telles sont les salutaires frayeurs qu'ils jettent dans l'esprit des satisfaits et des impatients.

M Jules Ferry a été le premier à comprendre l'avertissement donné par le pays. Il avait déjà pressenti le danger, il y a quelques mois, quand à Rouen et au Havre il avait bravement jeté à l'eau ses camarades de l'extrême-gauche, dans le but de retenir et de rassurer les modérés du centre. L'événement lui prouve qu'il avait bien vu ; le flot monte, et le voici maintenant qui cherche, avec un empressement voisin de la naïveté, à prendre pour l'avenir de nouvelles et meilleures précautions.

Au lendemain des élections, son premier acte a été de mettre la souveraineté nationale en interdit en insérant dans son projet de révision une clause défendant au Congrès de toucher désormais à la forme du gouvernement ; mais insuffisamment rassuré contre les retours de l'esprit public par des prohibitions constitutionnelles dont le moindre défaut est d'être le démenti ou plutôt la négation du principe républicain, il a voulu essayer de la séduction et mettre un gant de velours sur la main de fer. Comme les classes agricoles sont à la fois les plus nombreuses et les plus éprouvées, c'est à elles qu'il a songé tout de suite à adresser ses plus délicates flatteries. La taxe sur les bestiaux et les farines est donc, dans la stratégie de M. le président du conseil, le complément et la contre-partie de la mesure constitutionnelle qui doit assurer l'inviolabilité de la République.

Quel sera dans les Chambres le sort de ce plan à double face ? Il est difficile de le prévoir, mais qu'il y réussisse ou qu'il y échoue, il n'aboutira dans le pays, comme une foule d'expédients semblables imaginés par des gouvernements aux abois, qu'à mettre en lumière ses frayeurs et son impuissance, qu'à donner à ses amis une plus grande certitude des dangers qui les menacent, et à ses adversaires une plus sûre conscience de la force qu'ils acquièrent de jour en jour.

E. TALLON.

L'exposé des motifs que M. Jules Ferry a lu samedi à la tribune de la Chambre des députés appartient évidemment à cette littérature politique dont M. Prudhomme a été un des plus brillants créateurs. Plus d'une fois, sur les bancs de la Chambre, on s'est permis de rire, et il y avait bien de quoi. On a ri surtout, et un peu de tous les côtés, lorsque M. le président du conseil, après avoir demandé que la République, placée désormais au-dessus de toute révision, fût proclamée éternelle, a ajouté modestement : « autant que le permet la fragilité des choses humaines. »

***

On pouvait se demander d'où venait cette grande niaiserie de l'article proclamant l'immutabilité de la République. Le *Voltaire*, d'hier, revendique la paternité de l'idée pour son collaborateur M. Weiss. C'est lui, dit le *Voltaire*, « qui a eu l'heureuse initiative de cette réforme ». Pauvre M. Weiss ! Nous ne croyons pas que cela lui fasse pardonner par les radicaux son passé monarchique. Mais cela n'augmentera certes pas son crédit auprès des gens d'esprit, dont autrefois il recherchait et goûtait les applaudissements.

***

La loi qui règle la composition du Sénat et le mode de nomination des sénateurs est une loi constitutionnelle ; la loi électorale de la Chambre des députés est, au contraire, une loi ordinaire. Dans le projet de révision présenté par M. Gambetta, la loi électorale des députés devenait une loi constitutionnelle comme la loi électorale du Sénat. Au contraire dans le projet de M. Ferry, la loi électorale du Sénat cesse d'être une loi constitutionnelle pour devenir une loi ordinaire, comme la loi électorale de la Chambre des députés. Il y a là entre les deux projets une différence radicale, et une différence portant sur des principes constitutionnels. Cela n'empêche pas que M. Waldeck-Rousseau et les autres du grand ministère qui avaient collaboré au projet de révision présenté par M. Gambetta ne soient d'accord aujourd'hui avec M. Jules Ferry et disent maintenant tout le contraire de ce qu'ils disaient alors. M. Jules Ferry a raison de croire à la « fragilité des choses humaines » et des convictions républicaines.

LA CAISSE DES ÉCOLES

A la suite du vote de la loi du 28 mars 1882, qui a établi l'enseignement obligatoire, toutes les communes reçurent — par l'intermédiaire des préfets — communication d'une circulaire ministérielle dont nous extrayons le passage suivant : « Aux termes de l'article 17, il doit être établi une caisse des » écoles dans chaque commune.... Il con» viendra d'inviter les maires à faire prendre » dans la session de mai une délibération » portant création de cette caisse et à pro» poser l'inscription au budget additionnel » de 1882 et le vote au budget de 1883, » d'une subvention. *La loi nouvelle dispose » que, dans les communes subventionnées, » dont le centime n'excède pas trente francs, » la caisse aura droit, sur le crédit ouvert » pour cet objet au ministère de l'instruc» tion publique, à une subvention au moins » égale au montant des subventions commu» nales.* »

Sur la foi de cette circulaire, la plupart des communes ont créé une caisse des écoles et lui ont attribué la subvention qui leur était réclamée.

Il ne leur restait plus qu'à toucher la subvention de l'Etat. Au moment où nous écrivons — mai 1884 — les subventions promises aux communes pour l'année 1882 ne sont pas encore payées. L'Etat ne peut faire face à ses engagements et laisse dans l'embarras les communes qui se sont endettées à l'égard des entrepreneurs sur la foi du concours qui leur avait été promis.

LA CRISE BONAPARTISTE

Voici le texte de la lettre adressée au *Figaro* par Mᵉ Georges Lachaud :

« Monsieur le rédacteur,

» Le *Figaro*, dans son numéro du 23 mai, a raconté que S. A. I. le prince Victor avait affirmé qu'aucun motif politique ne lui inspirait la résolution de prendre un appartement particulier

» C'est à moi que le prince a fait cette déclaration, et comme plusieurs journaux ont contesté l'exactitude de votre récit, je tiens à le confirmer.

» C'est spontanément que le prince Victor, se trouvant seul avec moi, a tenu le propos que vous avez reproduit et m'a autorisé à le répéter.

» S. A. I. m'a dit textuellement :

« Il n'y a rien de politique dans ce qui se passe : » je ne veux à aucun degré contrecarrer mon » père. »

» Agréez, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» G. LACHAUD.

» 24 mai 1884. »

D'autre part, le *Pays* publie la lettre que M Auban-Moët, dont le nom a été plusieurs fois prononcé au cours de cet incident, adresse au *Figaro* :

« Epernay, 24 mai 1884.

« *Monsieur le rédacteur du journal le* FIGARO,

» *Paris.*

» Monsieur,

» Le *Figaro* m'a nommé bien des fois, ces jours derniers, et je connais assez les habitudes d'impartialité et de courtoisie de la maison, pour être assuré d'avance que vous voudrez bien accueillir et insérer ma réponse.

» Il m'est pénible de sortir de la réserve que mon deuil tout récent et mon chagrin me font rechercher par-dessus tout ; mais je ne puis supporter de nous voir, ma pauvre femme et moi, transformés, de simples particuliers, en importants personnages politiques. Depuis quinze jours, la presse épilogue sur un texte altéré, défiguré, du testament de Mme Auban-Moët ; il est temps que cela cesse et que la paix et le silence se fassent autour de sa tombe.

» Comme légataire universel de ma femme, j'ai recueilli une fortune dont le chiffre a été ridiculement exagéré par les journaux, et qui provient des bénéfices d'une maison de commerce dont j'ai été, pendant vingt-cinq ans, l'associé ; je n'ai reçu aucune instruction, aucun mandat relativement à l'emploi de cette fortune, et je suis maître d'en disposer à mon gré.

» Depuis la mort à jamais regrettable du prince impérial, je vis désintéressé de toute politique, et j'entends continuer ainsi ; c'est vous dire que toutes les donations notariées ou autres, dont, depuis tant de jours, les journaux entretiennent leurs lecteurs, sont de pures inventions.

» Je n'ai ni fait ni offert de donation à qui que ce soit.

» Ceci dit, je rentre dans l'ombre et le silence, dans lesquels j'ai la ferme volonté et le droit de me renfermer.

» Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

» AUBAN-MOËT. »

REVUE DE LA PRESSE

La politique corse

La *France* raconte, sous le titre de « La compagnie Morelli », les faits suivants :

La compagnie Morelli a un service de bateaux qui relie la Corse au continent.

Le chef du service des postes d'Ajaccio, appelé par la loi à renseigner le gouvernement sur la violation ou l'exécution du cahier des charges, est le beau-frère de M. Arène, M. Clinchard. Nous connaissons, par expérience, le sans-gêne avec lequel il traite les lettres des adversaires de son parent. Il a les yeux plus doux et la main moins longue pour les infractions quotidiennes, imputables à la Compagnie insulaire.

Toutes ces observations, désormais de notoriété publique en Corse, ont évidemment favorisé des bruits d'une extrême gravité. L'authenticité de certains documents confiés à notre discrétion n'est pas douteuse ; nous avons d'ailleurs été devancés par des organes qui ont formulé des accusations précises.

On lit particulièrement dans un journal d'Ajaccio :

Nous n'avons reçu aucune réponse aux questions que nous posons avec insistance depuis quinze jours.

MM. Arène et Peraldi, députés, ont eu largement le temps matériel d'envoyer le démenti que nous provoquions.

Ils ont gardé le silence, leur organe, le *Journal de la Corse*, n'a même pas fait mention de nos questions.

D'où l'on peut conclure que nos renseignements sont exacts, et qu'il est avéré :

1° Que M. Peraldi perçoit une somme de *neuf mille francs* par an de la Compagnie Morelli ;

2° Que M. Arène touche la somme de *douze mille francs* par an ;

3° Que ce dernier a perçu, il y a quelque temps, la somme de vingt-quatre mille francs, paiement anticipé de deux annuités de son salaire.

A quel titre MM. Arène et Peraldi reçoivent-ils cet argent ?

Quels sont les services qu'ils rendent à la Compagnie Morelli ?

La *France* ajoute à ses allégations d'autres faits très graves. Un nouvel article intitulé « la Comédie d'Ajaccio » se termine par ce paragraphe relatif à l'affaire Saint-Elme :

Nous pouvons affirmer, dès à présent, que les révélations écrasantes abonderont. Nous avons entre les mains un document signé de quatre témoins qui fait remonter la responsabilité de l'attentat à l'administration préfectorale et à un membre de la députation ; nous ne le publions pas parce que la loi permettrait de le récuser s'il était divulgué. Mais il aura son heure et assurera à la victime de l'opportunisme sa revanche du jugement d'Ajaccio.

Voilà qui est catégorique. Jusqu'à présent, ni M. Arène, ni le journal *Paris*, dans lequel il écrit, n'ont répondu.

***

La statue de Béranger

On a fêté samedi, au Trocadéro, la mémoire de Béranger. M. Coquelin lui a organisé une sorte de petite apothéose, avec le concours de M. Francisque Sarcey. La recette devait être versée au Comité qui, depuis cinq ans, provoque inutilement des souscriptions pour élever une statue au célèbre chansonnier.

Une statue à Béranger ! M. Paul Thureau-Dangin se demande, dans le *Français*, les raisons de cet hommage que les républicains veulent rendre au propagateur le plus ardent de la légende impériale :

Nous nous demandons quelle raison ont eue les républicains de placer Béranger dans leur petite église et de l'offrir à la vénération et sans doute aussi à l'imitation de leurs fidèles. Nous voyons bien qu'ils s'agitent pour trouver des ancêtres, des patrons, capables de remplacer dans l'imagination populaire les grandes figures des saints catholiques, les saint Louis et les saint Vincent-de-Paul. Ils souffrent de n'avoir que des niches vides dans le Panthéon qu'ils prétendent substituer à nos sanctuaires. Mais, quel que soit leur embarras, si à court qu'ils soient de sujets, leurs choix nous semblent au moins étranges. Quels sont, en effet, les personnages auxquels ils ont eu l'idée d'élever des statues et de rendre une sorte de culte public et laïque ? C'est Voltaire, sans doute afin d'offrir en exemple le patriotisme dont il a donné des preuves mémorables dans ses rapports avec Frédéric de Prusse ; c'est Diderot, présenté probablement comme un type de moralité et de vertu. On vient maintenant leur joindre Béranger ; est-ce pour montrer l'idée que nos républicains se font du libéralisme ? Singulier libéral qui fut, il est vrai, un mangeur de prêtres et un ennemi des Bourbons, mais dans toute l'œuvre servit à créer dans le peuple la légende césarienne. A son aise sous le premier Empire, il n'a senti la liberté lui manquer que quand la Restauration eut relevé la tribune et affranchi la presse. Nul n'a plus que lui grossi la popularité du nom de Napoléon.

Quand le second Empire s'est établi à la suite du 2 Décembre, le chansonnier lui a fait bonne figure, soigneux sans doute de ne pas se compromettre, mais se mettant à rire quand on lui objectait la « liberté ajournée ». M. Sainte-Beuve, qui le connaissait bien, disait de lui à ce propos : « Il a compris qu'il lui serait ridicule, à lui qui avait tant fait pour » entretenir le culte de Napoléon, de n'en pas » accepter les conséquences. Il avait mis les » autres en train ; c'était bien le moins qu'il » les suivît ». Aussi l'Empire, reconnaissant, avait-il fait des obsèques solennels au « poète national », dont « les chants », suivant la proclamation officielle, « avaient aidé à perpétuer dans le cœur du peuple le souvenir des gloires impériales ». Il fut un temps où ce bonapartisme de Béranger effarouchait nos républicains. On se souvient notamment d'un article sanglant de M. Pelletan. Mais ces scrupules et ces répugnances n'ont pas duré. Nos opportunistes, notamment, ne les ressentent à aucun degré. Après tout, cela se comprend ; leur libéralisme a bien la hauteur et la largeur de celui de Béranger. Seulement, pour être logiques, ils devaient remplacer, à la présidence du comité, M. Spuller par le prince Jérôme Napoléon. Celui-ci ne s'y refuserait certainement pas, et il serait à sa place.

Il est vrai que M. Coquelin, dont chacun connaît la haute politique, a bien voulu se porter garant — c'est la *République française* qui nous l'apprend — que Béranger n'était pas bonapartiste. Mon Dieu, dans un certain sens nous ne le contestons pas, et nous croyons, en effet, que le chansonnier n'était pas bonapartiste : il ne l'était pas plus qu'il n'était libéral, ou patriote, ou républicain ; il était surtout un comédien : feignant d'éviter le bruit, de dédaigner la mise en scène, en réalité la soignant plus adroitement que tout autre ; jouant le rustique, le simple et le naïf, au fond faux bonhomme, malicieux, haineux, d'inspiration basse et d'esprit étroit ; affectant le désintéressement, l'indépendance et l'austérité, tout en étant un égoïste soucieux de s'arranger la petite vie la plus douce et la moins compromettante ; courtisan du populaire, toujours occupé de son rôle, et d'une dextérité merveilleuse à mener la barque de sa réputation à travers le flux et le reflux de la faveur des foules ; se déguisant en patriote belliqueux, trinquant avec le vieux grognard, et n'ayant été, pour son compte, sous le premier Empire, à l'heure des batailles réelles, qu'un conscrit réfractaire et le chantre du roi d'Yvetot. Ainsi partout apparaît le comédien, et là est probablement la raison du patronage que M. Coquelin paraît exercer sur sa mémoire. Ajoutons qu'à ce titre les opportunistes n'avaient pas moins de raison à réclamer Béranger comme un des leurs.

Proudhon, avec sa franchise d'irrégulier, a résumé ainsi l'œuvre du chansonnier : « Il a servi la Révolution, mais il a fait baisser le sens moral et dérouté le sens politique. » Cette phrase ne pourrait-elle pas aussi, un jour prochain, servir d'épitaphe aux politiciens qui tentent vainement aujourd'hui d'évoquer et de ranimer la mémoire morte de Béranger ?

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 25 mai.

Le scrutin de liste

M. Alfred Girard, député de Valenciennes, vient de déposer sur le bureau de la Chambre un amendement à la proposition de loi de M. Constant tendant au rétablissement du scrutin de liste.

Voici le texte des deux articles additionnels proposés par M. Alfred Girard :

« Art. 6. — Les députés sont élus pour six ans.

» La Chambre se renouvelle par tiers tous les deux ans.

» A cet effet, les départements et colonies sont divisés en trois séries, distinguées par les lettres A, B, C, conformément au tableau ci-annexé.

» Au début de la prochaine législature, il sera procédé, par voie du tirage au sort, à la désignation de priorité de chacune de ces séries.

» Le tirage au sort sera fait par le président de la Chambre en séance publique.

» Art. 7. — *Dispositions transitoires.* — Pour la première application de la loi, les députés des départements et colonies, compris dans la série sortie la première au tirage, seront soumis à la réélection à l'expiration de la seconde année de leur mandat ; les députés des départements et colonies compris dans une série sortie la deuxième, seront soumis à la réélection à l'expiration de la quatrième année de leur mandat. »

Chacune des trois séries compte 198 députés.

La première comprend les départements de l'Ain à la Gironde inclusivement et Alger.

La deuxième les départements de l'Hérault au Pas-de-Calais, Constantine, la Cochinchine et la Guadeloupe.

La troisième les départements du Puy-de-Dôme à l'Yonne, Oran, la Guyane, l'Inde, la Martinique, la Réunion et le Sénégal.

Réunion Clémenceau

Hier dimanche, à 2 heures, M. Clémenceau a réuni au Cirque-Fernando une partie de ses électeurs et leur a rendu compte de son mandat. La salle était bondée de monde ; plus de 5.000 personnes avaient répondu à l'appel de M. Clémenceau et les commissaires ont dû refuser l'entrée à un millier de retardataires.

La réunion était présidée par le major Labordère, sénateur, assisté de M. Songeon, conseiller municipal. Sur l'estrade avaient pris place MM. Brelay, Laguerre, Corneau, Pelletan, députés, Millerand, Pichon, conseillers municipaux.

M. Clémenceau a pris la parole à deux heures et demie et n'a cessé de parler qu'à cinq heures.

Il a développé un triple programme politique, financier et social.

Au point de vue politique, il a comparé la révision à un cataplasme appliqué sur une jambe de bois.

A propos de l'autonomie communale, il a hautement réclamé pour Paris l'honneur d'avoir fait la révolution et proclamé la République. Des applaudissements frénétiques ont accueilli ce passage.

Au point de vue financier, il a jugé à propos de rappeler la grève d'Anzin, dont il a attribué naturellement toute la responsabilité aux patrons ; arrivant au déficit du budget, il a réclamé un contrôle sévère pour toutes les dépenses.

Enfin, au point de vue social, M. Clémenceau a parlé des loyers et du rôle des commissions d'enquête en lesquelles il a grande confiance, et qui doivent, selon lui, résoudre un côté de la question sociale.

Il a terminé par une péroraison qui peut se résumer par le cri de vive la République. Les assistants, dont la plupart étaient, à cause de la chaleur, en manches de chemises, ont à plusieurs reprises acclamé le député.

A cinq heures et demie, M. Lafont, député de la 2e circonscription de Montmartre, monte à la tribune. Il est fréquemment interrompu.

A six heures, la réunion adopte un ordre du jour, aux termes duquel elle déclare continuer sa confiance à MM. Clémenceau et Lafont, puis elle se sépare.

Le concours régional d'Orléans

La distribution des récompenses a eu lieu, à neuf heures, sous la présidence de M. Cochery, qui a prononcé un discours dont voici la péroraison :

« Un gouvernement démocratique comme la » République doit toujours rendre hommage au » travail de tous et chercher à l'encourager à » tous les degrés. La France qui, au besoin, sait » se faire respecter à l'extérieur, doit surtout pour» suivre son développement dans des œuvres de » paix. Tandis que l'héroïsme de nos soldats ouvre » de nouvelles voies et de nouveaux débouchés au » commerce, il faut, en même temps, qu'à l'inté» rieur, nous ne négligions rien pour contribuer » à la grandeur et à la prospérité du pays. »

Le colonel Brugère représentait le président de la République.

Notre ambassadeur à Berlin

Contrairement à ce qui a été annoncé, M. le baron de Courcel, notre ambassadeur à Berlin, n'a pas encore regagné son poste.

Ce diplomate attend toujours la réponse *définitive* de l'Angleterre aux communications de la France relatives à la conférence égyptienne.

En dépit des demandes réitérées de M. Waddington, le Foreing-Office paraît aujourd'hui beaucoup moins pressé que par le passé de réunir la conférence

Le général Brière de l'Isle

On nous assure que le général de brigade Brière de l'Isle doit, prochainement, être nommé général de division.

Cet officier distingué resterait au Tonkin après le départ du général Millot, et prendrait le commandement en chef des troupes.

Si l'on considère que, le corps d'occupation comptera, à cette époque une brigade d'infanterie de marine forte de 6.000 hommes, plus 6,000 Tonkinois, soit un effectif total de 12,000 hommes, il semble tout naturel que le commandement en soit confié, non à un général de brigade, mais à un général de division.

Les anarchistes

Hier, l'affiche suivante a été placardée sur le mur du château de M. Montadon, maire de Dompierre, à peu de distance de Montceau :

» Montadon, la première fois que tu passes la nuit par le Magny, seul, je te f... une carthouche de dynamite. Si je ne peux pas te prendre, j'irai dans ton château. Tu ne feras pas de mort que seul je ne te ferais faire (*sic*). Je voudrais avoir le cou coupé. »

La gendarmerie a saisi cette affiche.

L'union de la presse monarchique départementale

Un banquet a réuni, dans la soirée, au *Café Corazza*, les représentants des journaux de province qui adhèrent à l'Association de la presse monarchique catholique départementale.

Cette association compte parmi ses membres fondateurs MM le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, Saint-Chéron, le vicomte Mareuil, le duc de Broglie, du Bodan, Buffet, Baudry d'Asson, de la Bassetière, de Charencey, le duc de Fitz-James, Grimbold, Calla, Chesnelong, le comte de Falloux, de Kerdrel, des Rotours, Plichon, Lambert Sainte-Croix, le comte de Rougé.

De nombreux directeurs de journaux retenus dans leurs départements s'étaient excusés.

La presse monarchique parisienne et les notabilités du parti étaient largement représentées.

Au dessert, MM. Saint-Chéron, président honoraire ; Grimbold, président effectif ; le prince Léon, Lefebvre-Pontalis et Reynis, de l'« Union du Languedoc, » ont porté des toats à l'Union du parti monarchique et à son représentant, M. le comte de Paris.

M. Saint-Chéron a insisté sur la nécessité de l'organisation de comités cantonaux en vue des prochaines élections sénatoriales.

M. Reynis, dans un toast très applaudi, a porté la santé de tous ses confrères absents, retenus par leur devoir. Il espère les retrouver l'année prochaine sous le drapeau de la monarchie reconquise.

M. Bocher

M. Bocher, sénateur, est depuis avant-hier, légèrement indisposé ; toutefois, son état ne présente pas le caractère inquiétant, comme certains journaux l'ont prétendu.

L'honorable sénateur a été très affecté de la maladie de M. le comte d'Haussonville ; il en est résulté pour lui un léger malaise qui l'oblige momentanément à garder la chambre, mais dont sa vigoureuse constitution ne tardera pas à triompher.

Les fêtes de Sceaux

Les fêtes en l'honneur de Florian ont été célébrées aujourd'hui avec un certain entrain malgré le mauvais temps.

On remarquait dans l'assistance un grand nombre de notabilités littéraires.

Le poète provençal Mistral a prononcé un discours et le député Clovis Hugues a lu une pièce de poésie.

Les fêtes de Rouen

M. le président de la République a reçu, hier matin, le préfet de la Seine-Inférieure et le maire de Rouen, qui venaient le prier d'assister aux fêtes qui auront lieu à Rouen, le 14 juin, à l'occasion du concours régional.

Le *Journal de Rouen* donne le détail sommaire des fêtes qui seront données à cette date :

MM. Waldeck-Rousseau, Méline, Hérisson et Cochery arriveront à Rouen, le samedi 14 juin. Le soir, une grande soirée sera offerte aux ministres par M. Hendlé, préfet de la Seine-Inférieure,

Le lendemain, les ministres iront visiter le concours agricole et présideront, à deux heures, au théâtre des Arts, la distribution des récompenses.

Le soir, un grand banquet de quatre cents couverts, offert par la municipalité, aura lieu dans la salle des Pas-Perdus, au palais de justice.

Licenciement des pompiers de Nancy

La compagnie des sapeurs-pompiers de Nancy convoquée, pour recevoir un nouveau capitaine et un nouveau sous-lieutenant, a refusé de reconnaître ces officiers nommés par le maire. La municipalité a déclaré que la compagnie était dissoute.

Le prix du Jockey Club

Dans les courses de Chantilly, le prix du Jockey Club a été gagné par *Little-Duc* battant *Archiduc*, grand favori.

Fiançailles princières

On dément de source authentique la nouvelle relative aux fiançailles du prince Baudoin, fils du Comte de Flandre, avec la fille du roi de Hollande.

Les élections belges

L'ensemble des élections provinciales, qui ont eu lieu aujourd'hui dans toute la Belgique, sous l'empire de la nouvelle loi, qui adjoint les capacités aux censitaires, est un grave échec pour le parti libéral.

Dans le Brabant, 7 catholiques remplacent les libéraux.

Dans le Luxembourg, la majorité devient libérale.

Dans la province de Namur, les libéraux perdent 3 voix.

A Anvers, 26 libéraux sont remplacés par 26 catholiques avec 500 voix de majorité.

Dans les autres provinces les conseils ne subissent pas de modifications.

Un anniversaire royal

La reine d'Angleterre a atteint hier sa soixante-cinquième année, âge que, depuis la conquête des Normands, neuf souverains anglais seulement ont dépassé.

L'anniversaire de la naissance de Sa Majesté a été célébré à Londres comme d'usage. Le matin, de bonne heure, les cloches des églises de la partie aristocratique de la ville (West End) ont commencé leur tintement, et elles ont continué toute la journée ; des drapeaux ont été hissés sur les édifices publics et sur un grand nombre de maisons privées. La musique des Gardes écossais a joué dans la cour du palais de Saint-James pendant la changement de la garde de la reine.

Les bureaux du gouvernement sont restés fermés toute la journée.

Deux sinistres en Amérique

Une dépêche de New-York, datée du 24 mai, nous apporte les détails suivants sur les incendies que nous avons sommairement fait connaître hier :

« Les *Atlantic-Oil-Works*, raffinerie de pétrole, située près de Philadelphie, brûlent depuis hier soir. De nombreux réservoirs ont déjà fait explosion et des gallons de pétrole sont perdus.

» La milice a été appelée au secours et a commencé à faire sauter les réservoirs de la raffinerie Belmont, situés à proximité de ceux des *Atlantic Works*, pour empêcher la propagation de l'incendie.

» Le feu continue toujours son œuvre de destruction et les pertes se chiffrent, à l'heure qu'il est, par six cent mille francs au minimum.

» Les *Erie Preserving-Works*, en face de New-York, sur les bords de l'East-River, ont également été détruits, cette après-midi, par un incendie. Une centaine de femmes occupées dans cet établissement se sont sauvées à grand'peine.

» Le feu s'est communiqué aux maisons avoisinantes. A Ravenswood, les plus jolies maisons de campagne sont réduites en cendres, et, à un moment donné, tout le quai qui longe l'East-River semblait être un grand brasier.

» La cité Nebon and Horris, ainsi que le pâté de maisons appelé Bodine-Castle, sont complètement détruits.

» Les pompiers de Long-Island-City, qui combattaient l'incendie, ont fini par perdre courage, voyant que tous leurs efforts étaient inutiles.

» Ravenswood était un des faubourg les plus élégants de New-York. C'est un quartier situé sur la rive orientale de l'East-River, au nord de Long-Island-City.

Perte d'un navire français

On télégraphie de Saint-Jean-de-Terre-Neuve, à l'agence Reuter : On a appris, ici, que le brick français : *Senonine*, a coulé, le 5 courant, près des grands bancs de Terre-Neuve. Neuf hommes de l'équipage et cinquante-trois passagers ont péri.

LA MANIFESTATION AU PÈRE-LACHAISE

Paris, 25 mai, dix heures.

Les postes des 4e 11e et 20e arrondissements ont été renforcés par des escouades des brigades centrales, sous les ordres de MM. Roudil et Evrard, officiers de paix, et ont reçu l'ordre de s'opposer à toute manifestation sur la voie publique.

Au Père-Lachaise, le service d'ordre est fait par un détachement de gardiens de la paix du 20e arrondissement, sous les ordres de M. Auger, officier de paix. MM. Lallemand, commissaire aux délégations judiciaires, et Honorat, inspecteur divisionnaire, sont également en permanence au cimetière. A la mairie du 11e arrondissement, une escouade d'agents, sous la conduite de M. Siadoux, officier de paix, est prête à partir au premier signal. Enfin, pour parer à toute éventualité, un peloton de gardes républicains à cheval, commandé par un lieutenant, reste consigné dans la cour de la Grande-Roquette.

Plusieurs rendez-vous ont été pris par les manifestants. La commission exécutive du monument des fédérés se réunit à une heure et demie sur le terrain concédé par le conseil municipal. Les blanquistes sont convoqués pour deux heures sur la tombe de Blanqui ; de là, ils se rendront à celle des fédérés.

Les révolutionnaires du 11e arrondissement ont été invités par un avis publié par les journaux révolutionnaires à se réunir au siège du comité électoral du parti ouvrier, 43, rue Basfroi ; ceux du 3e arrondissement, 113, rue du Temple, et ceux des communes de Vincennes, Montreuil-sous-Bois et environs, au restaurant du *Cheval Blanc*, à Montreuil. Ils iront ensuite, en cortège, au Père-Lachaise. Quant aux autres groupes, il est probable qu'ils s'y rendront isolément.

Les manifestants, en quittant la tombe des fédérés, doivent visiter celle de Delescluze, dont nous avons annoncé l'achèvement.

Onze heures.

Il ne s'est produit aucune manifestation au cimetière du Père-Lachaise. Dès neuf heures et demie, la police occupait les portes d'entrée et certains points du cimetière ; M. Honorat, inspecteur divisionnaire, donnait en même temps ses instructions à deux officiers de paix et leur indiquait les postes d'observation qu'il convenait d'organiser. De temps à autre on voyait arriver sur l'emplacement des tombes quelque citoyen qui se découvrait, considérait le sol fraîchement fauché, remettait ensuite son chapeau et s'éloignait lentement, étonné de ne voir autour de lui que des agents de police.

Quelques modestes bouquets d'immortelles avaient été ajoutés le long du mur aux anciens bouquets défraîchis par le temps. On avait aussi planté sur le sol quatre ou cinq branches d'arbre pour obéir à la consigne donnée par le comité du monument, qui demandait aux révolutionnaires d'apporter sur la tombe des fédérés des plantes « d'une nature résistante ».

Midi.

Un peu après, à onze heures, 150 personnes environ, parmi lesquelles 5 ou 6 femmes, ayant toutes un bouquet de fleurs d'immortelles rouges à la boutonnière ou au corsage, s'avancent en cortège. Deux citoyens marchent en tête, portant deux grandes couronnes d'immortelles rouges. Sur l'une, on lit : « Cercle typographie aux vaincus de 71 ; » sur l'autre, se trouve l'inscription : « Groupe électoral socialiste-révolutionnaire du 20e arrondissement. »

Les agents de police les laissent tranquillement avancer, et non moins tranquillement accrocher